



LE BLAINVILLOIS



Février 2012
Nouvelle édition n°35

Blainville, j'y vis bien

DANS CE NUMERO

- Les vœux du Maire
- Les Boucles du Haut des Places
- Le Conseil Municipal

DANS VOS AGENDAS

Et si on allait au cinéma
Le CCAS propose, en lien avec le cinéma Impérial de Lunéville, une séance le mercredi 15 février à 17h30

LA VÉRITÉ, VOUS NOUS AVEZ MANQUÉ

4,20 € la place à régler au moment de l'inscription.

Le transport sera organisé en fonction du nombre de participants.

SÉANCE OUVERTE À TOUS adultes et enfants

INSCRIPTIONS EN MAIRIE les lundi 13 et mardi 14 février de 15h00 à 17h00

A NOTER

Aboiements intempestifs

Selon la loi, tout propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Il s'agit ici d'une règle de bien vivre ensemble, veillez à surveiller vos compagnons à quatre pattes.

Retrouvez également la vie blainvilloise et toujours plus d'images sur www.blainvillesurleau.fr

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Fin septembre dernier, j'ai été interpellée par plusieurs parents qui s'interrogeaient sur le fonctionnement et la gestion des accueils de loisirs et périscolaires Macaron et Brimbelle. Après les avoir reçus et écoutés, les aménagements nécessaires à l'accueil des enfants dans le respect de la réglementation en vigueur ont été apportés.

Les parents avaient transmis leur pétition à monsieur le Président et à madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette dernière m'a alors adressé copie du courrier en réponse aux interrogations des parents et m'informait d'un contrôle sur l'organisation et la gestion des accueils de loisirs de la Commune. En toute sérénité, nous avons accueilli le 22 novembre dernier, la personne chargée de ces contrôles et pouvons rassurer les parents qui auraient eu un doute sur notre gestion. En effet, notre gestion est saine et tout à fait transparente. De même, les différents contrôles opérés sur l'organisation, la tarification, les habilitations, l'organisation d'activités sont tout à fait satisfaisants et seul le règlement intérieur verra une petite modification des critères d'éligibilité - " *La priorité sera donnée uniquement aux familles résidant dans la Commune et aux enfants scolarisés dans la Commune. Dans le cas où toutes les demandes ne pourraient être satisfaites, le traitement se fera par ordre chronologique.* "

Je tiens aussi à vous informer, comme je l'ai fait au Conseil Municipal le 4 janvier dernier, qu'aujourd'hui le nouveau Contrat Enfance et Jeunesse allant jusqu'au 31 décembre 2014 est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Il nous permettra de bénéficier du concours financier de la CAF pour les accueils de loisirs et les crèches. Lors de ce Conseil Municipal, j'ai également présenté "le rapport d'observations définitives de la Cour Régionale des Comptes concernant la gestion de l'association RELAIS sur la période 2007 jusqu'à la période la plus récente". Je précise, comme je l'ai dit lors du Conseil, que la Commune n'est nullement responsable de la situation financière de l'association et qu'au vu de ce rapport, j'estime avoir fait le bon choix en proposant la reprise en gestion municipale des structures d'accueil des enfants. Aussi je remercie à nouveau mes collègues d'avoir osé, dans des délais très courts, s'engager pour la pérennisation d'un service utile à nos concitoyens lorsque RELAIS a annoncé la fermeture de ses activités à Blainville.

Et pour terminer sur une note tout à fait optimiste, je rappelle que dans le cadre d'un accord avec la Commune de Damelevières, l'organisation des accueils en crèche est en cours de finalisation pour la période estivale.

Bonne lecture

Annie FARRUDJA

A NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le lundi 6 février à partir de 14h30. Prendre rendez-vous par téléphone : 03 83 75 70 05.

Repas du temps libre à la salle de restaurant de la M.F.C.

Les mercredis 8 et 22 février. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Carnaval à Blénod le 8 mars 2012

Déplacement organisé par le CCAS à l'intention des personnes âgées et des retraités pour fêter le carnaval avec les amis de Blénod.

Inscriptions dans les clubs ou au CCAS jusqu'au 23 février 2012. Départ à 10h45 de la Mairie, MFC, Placette du Haut des Places, salle des fêtes de Damelevières.

Tarif : 28 euros payables à l'inscription.

Don du sang

Mercredi 29 février, don du sang à la Maison des Fêtes et de la Culture de 16h00 à 19h30. Pour un 1^{er} don, merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Calendrier des chasses

Bois de Blainville et bois l'Abbé :

Mardis 7 - 14 - 21 - 28 et mercredi 29 février.

Bois du Haut des Places : jeudi 2 février.

Bois d'Einville - D9 - lieu-dit Mortaménil : samedis 4 - 11 - 18 - 25 février.

Les potes à Michou : samedi 4, dimanche 5, samedi 18, dimanche 19 février.

G/F d'Adoménil : jeudi 2 - jeudi 9 - mardi 14 - jeudi 23 - vendredi 24 - samedi 25 - dimanche 26 - lundi 27 - mardi 28 - mercredi 29 février.

CCVM - Collecte des objets encombrants

Mercredi 22 février. Sortir les objets la veille au soir après 20h00.

Randonnées du Club Vosgien du Val de Meurthe Air comme Rando

Samedi 4 février

Circuit : Vigneulles (autre sens).

Rendez-vous à 13h30 MFC pour co-voiturage.

Dimanche 12 février, sortie raquette dans les Vosges avec repas en ferme auberge .

Chez nos voisins damelibériens

Dimanche 12 février - loto de la St Valentin organisé par le Comité des Fêtes, animé par Françoise et Bruno.

Ouverture des portes à 13h00, salle des fêtes.

Réservations au 03 83 75 74 25.

24-25-26 février - salon de la maison

Salle des fêtes et chapiteau.

horaires : vendredi réservé aux scolaires - samedi et dimanche 10h/12h et 14h/19h.

CULTURE ET LOISIRS

Médiathèque l'Eau Vive : exposition

Du 1er au 29 février 2012 : exposition Carnaval



Prêtée par la Médiathèque Départementale de Laxou, cette exposition présente l'histoire, les traditions et les coutumes liées à cette fête si populaire chez les petits et les grands. Masques, costumes, manifestations dans les rues ou immenses défilés, tout est dit sur les différents panneaux présentés.

Et durant toute la durée de l'exposition, proposez vos propres créations de masques. Ils seront présentés à la Médiathèque l'Eau Vive et rapporteront à leurs créateurs des chèques-lire. Alors faites preuve d'imagination !!!



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Jeudi 2 février dès 14h00 - Thé dansant

Organisé par Amitié-Partage, animé par l'orchestre Christian ERB. Entrée 7 euros. Maison des Fêtes et de la Culture.

Mardi 14 février de 14h00 à 16h00 - Conte

Les Amis de Georges proposent pour les 5 - 11 ans l'heure du conte à la Médiathèque l'Eau Vive. Inscriptions à la Médiathèque aux heures d'ouverture.

13 - 14 - 15 février - Stage de Hip Hop

organisé par DAM'J. De 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'école Louis Aragon. 10 euros pour les adhérents - 25 euros pour les non-adhérents. Contact : Valérie SCHENCKER au 06 71 90 70 19.

Dimanche 26 février à partir de 14h30 - Thé dansant

Organisé par l'AMFC. Entrée 7 euros (brioche comprise). Maison des Fêtes et de la Culture.

Samedi 10 mars à 20h00 (ouverture des portes à 19h00) - Soirée Loto

Organisée par le Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau à la MFC. 3 euros le carton - 15 euros les 6 cartons et 20 euros les 10 cartons. Inscriptions sur place ou sur réservation au 06 73 77 07 20. Restauration et buvette sur place.

BOUCLES DU HAUT DES PLACES

Faites du sport

Février est là, et comme tous les ans, les Boucles du Haut des Places font leur retour. Organisés conjointement par la Commune et par le Comité des Fêtes, cet événement sportif de haut niveau fait de nouveau partie intégrante du Trophée Sport Loisirs, ce qui motive un grand nombre de sportifs. Très bien dotée, la compétition avait attiré plus de 500 participants l'an passé, les organisateurs espèrent égalier sinon dépasser ce chiffre.

14h00 : école d'athlétisme nés en 2003 et après

14h15 : poussins, Poussines nés en 2001 et 2002

14h30 : benjamins et benjamines nés en 99 et 2000

14h45 : minimes garçons et filles nés en 97 et 98, cadets et cadettes nés en 95 et 96

14h50 : marche adultes

15h15 : juniors garçons et filles nés de 93 et 94, Seniors 1 H et F de 83 à 92, Seniors 2 H et F de 73 à 82, Vétérans 1 H et F de 63 à 72, Vétérans 2 H et F de 53 à 62, Vétérans 3 H et F de 43 à 52, Vétérans 4 H et F de 33 à 42, Vétérans 5 H et F de 32 et avant

16h15 : course populaire

17h00 : remise des récompenses

Les droits d'inscription sont toujours de 3 euros pour les enfants et de 6 euros à partir des juniors. Le certificat médical est toujours obligatoire.



SOIREE DES VOEUX



Dans le but de réunir à la fois les agents de la Commune et les bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour le bien-être de leurs concitoyens, la traditionnelle soirée des voeux au personnel et la soirée des bénévoles ont été cette année groupées. Samedi 7 janvier, Madame Le Maire et les membres du groupe majoritaire du Conseil Municipal ont accueilli plus de 160 personnes à la MFC. Dans son discours, Annie FARRUDJA a rappelé les différentes actions de l'année écoulée (extension du cimetière, toitures photovoltaïques, intégration d'agents dans la fonction publique...), et annoncé celles à venir en 2012 (déménagement du CMS, sécurisation des abords de la MFC...). La soirée s'est poursuivie par la dégustation du buffet et par un spectacle d'Eric MIE, un presque enfant du pays qui a su faire rire et émouvoir l'ensemble des invités.



LOTO

Une journée de gains

Beau succès pour le



loto du Comité des Fêtes de Blainville-sur-l'Eau. Dimanche 22 janvier, environ 300 passionnés se sont retrouvés à la MFC pour une journée placée sous le signe des rois et des reines. Chaque fève a été découverte et les couronnes ont trouvé des têtes à orner. Nos félicitations à Monsieur BECHAIMONT de Lunéville qui est reparti avec un bon voyage de 500 euros, le plus gros parmi les lots distribués.

VACANCES D'HIVER

École de Musique Municipale

Dans le cadre des actions pédagogiques proposées par l'École de Musique Municipale, deux stages seront mis en place en février et en avril pour tous publics (enfants à partir de 7 ans, adultes, débutants ou confirmés).

Le premier stage se déroulera du lundi 20 au jeudi 23 février 2012 et portera sur la découverte et la pratique collective du chant et de multiples instruments. Un atelier découverte sera proposé aux enfants âgés de 5 à 7 ans la première journée.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Madame Sabine LECOMPTE coordinatrice pédagogique au 06 44 29 96 91 ou sur ecoledemusique@blainvillesurleau.fr

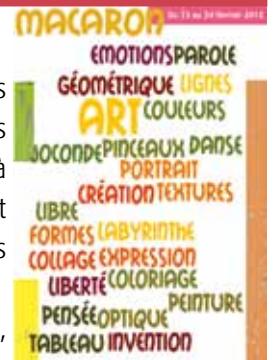


Macaron

L'art sous toutes ses formes s'invite à Macaron durant les vacances d'hiver.

Arts plastiques, danse, théâtre...

de nombreuses disciplines créatives seront abordées par les enfants suivant leur âge et leur envie. De la découverte de différentes techniques de peinture, de collage ou de coloriage à la représentation des émotions au travers d'une oeuvre, les animateurs de Macaron ont préparé deux semaines riches et dynamiques. Renseignements au 03 83 75 98 61.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

A la MFC, souriez, vous serez filmé !!!

A notre grand regret, de nouvelles caméras vont être installées autour de la MFC. Elles ne seront utiles qu'à déplacer les problèmes et ne les résoudre en rien.

Nous continuons à penser que la technologie ne remplacera jamais l'humain, ni la vidéosurveillance l'œil du professionnel.

C'est pourquoi nous persistons à proposer la mise en place d'un agent de police municipale.

Ses objectifs ?

- Prévenir d'éventuels comportements délictueux ou autres incivilités.
- Lutter contre le sentiment d'insécurité.
- Veiller à la tranquillité publique.
- Prévenir les dégradations matérielles.
- S'assurer de la salubrité de la ville.
- Assurer le respect des règles de circulation et de stationnement.

Sa mission?

-Assurer un véritable service de proximité consistant à mettre en place une veille et une alerte sur l'état de propreté et de sécurité dans la ville par une présence régulière sur tout le territoire de la commune.

-Procéder aux interventions de première nécessité en ce qui concerne la propreté des espaces, équipements et bâtiments communaux.

-Répondre aux attentes des habitants en matière de médiation et de gestion sociale de proximité en assurant une permanence en Mairie.

-Être présent aux moments et aux endroits stratégiques en matière de circulation routière et de stationnement (sortie des écoles...).

-Réprimer tous les actes relevant de ses compétences légales et définies avec l'équipe municipale.

Il ne s'agirait évidemment pas de se substituer aux forces de Gendarmerie mais bien d'assurer, en concertation constante, une mission complémentaire bien plus variée que celles d'une simple caméra fixée sur un mur...

Voici une proposition concrète qui se veut constructive, qui reflète l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons agir en tant qu'équipe d'opposition.

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 novembre 2011 est soumis à l'approbation. Après qu'une modification du point 7 relatif à la réponse à la question écrite du groupe d'opposition, ait été accordée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des votants (5 abstentions).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide, après discussions, le règlement intérieur de la Commune,
- valide la mise en place des astreintes au sein de la Commune,
- valide la mise en place des permanences au sein de la Commune,
- valide le règlement d'utilisation des véhicules de service,
- valide, après discussions, les conditions nécessaires pour bénéficier des Autorisations Spéciales d'Absence au sein de la Commune,
- valide les conditions nécessaires pour bénéficier de la prise en charge des frais au sein de la Commune,
- valide les conditions nécessaires à la mise en place des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire - IHTS - (ceci afin de respecter la législation en vigueur) et du nouveau régime indemnitaire,
- accepte la proposition du Centre de Gestion 54 (CDG54) concernant un appel d'offres global relatif au contrat d'assurance prévoyance,
- autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de prévention et santé au travail avec le CDG 54,
- valide la nouvelle tarification des pâtes communales en appliquant une hausse (d'environ 2%) pour chaque parcelle, soit des loyers annuels de 9,20 euros ou 17,30€ pour les pâtes du Moulin et 20,40 euros pour les pâtes Route de Mont,
- valide l'annulation et le remplacement (suite à une demande de précision de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle), d'une délibération du mois de septembre 2011 concernant la modification simplifiée du POS sur la possibilité de toit Photovoltaïque et de toit terrasse sur les zones concernées,
- valide la fermeture d'un poste d'auxiliaire de puériculture en contrat à durée indéterminée de droit public et l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation permettant à l'agent concerné de rentrer dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- valide après discussions (1 voix contre et 4 abstentions) les conditions d'usage et d'ouverture du Compte Epargne Temps,
- autorise après débat (5 voix contre) Madame le Maire à effectuer une demande de subvention à l'Etat, au titre de la DETR, concernant les travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire (extérieur et intérieur de Macaron) et d'aménagement intérieur de la Mairie de Blainville.

Madame le Maire porte à la connaissance des élus, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) concernant la gestion de l'association Relais.

La note de synthèse et les 18 recommandations de la CRC mettent en avant de sérieux dysfonctionnements, notamment :

- sur l'absence patente de vie démocratique de cette association concentrant le pouvoir entre deux ou trois personnes,
- sur la gestion financière de la structure sans respect des règles de comptabilité,
- sur le niveau de l'endettement et du déficit (300 000 euros au 31.12.2009),
- sur les mouvements financiers importants entre les différentes associations RELAIS.

Monsieur DEMONET voit dans ce rapport, une tentative de faire passer ces gens pour des brigands. Il demande à Madame le Maire des informations sur le montant de 85 875 euros réclamé par RELAIS. Madame le Maire lui rappelle l'historique de la situation et précise que ce montant n'est assis sur aucune convention. Il n'en existe plus depuis le 31 décembre 2005 et de ce point de vue, Monsieur DEMONET maire jusqu'en mars 2008, était de ce fait dans l'illégalité et n'aurait pas dû verser de subventions sans signature de nouvelle convention.

Monsieur BOURGUIGNON rappelle les conclusions sans appel émanant de la CRC dont le sérieux travail peut être difficilement remis en cause. Elles sont d'ailleurs acceptées par l'actuel Président de RELAIS. En outre, il constate que la situation financière de cette association est plus que préoccupante concernant son avenir. S'il s'agissait d'une entreprise, elle serait obligatoirement en dépôt de bilan. Sur ce point, Madame le Maire précise que la commune n'est nullement responsable de la situation financière de l'association. En effet, sur les structures blainvilloises, le résultat des exercices en 2006 et 2007 était excédentaire alors que l'association était déjà globalement en déficit.

Ce rapport n'appelle pas de délibération de la part des membres du Conseil Municipal.

Chaque citoyen souhaitant prendre connaissance du document peut en demander communication en mairie.

Madame le Maire signale :

- que les toits photovoltaïques produisent actuellement de l'électricité et que les panneaux didactiques seront prochainement opérationnels,
- la signature d'un compromis de vente concernant le terrain municipal situé rue des jardins,
- que le Conseil d'Administration d'ICF a donné son accord sur la construction de logements sociaux sur le site de la Blainvilloise,
- que dans le cadre de l'étude mise en place pour la valorisation du site "Entre deux eaux", l'EPFL a choisi les lauréats de l'appel d'offre. Cette étude devrait commencer courant du mois de janvier,
- que le nouveau contrat Enfance-Jeunesse a été signé par la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.